REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fahamarinana

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DU REDRESSEMENT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DE LA BANQUE
DES DONNEES DE L'ETAT

DIRECTION DU RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

COMMISSION NATIONALE
DU RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

1993

MANUEL DE CODIFICATION

fb\docrgph\mancodif.2

Version 2
Mars 1994

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

1 - GENERALITES SUR LA CODIFICATION

1.1 - LA SECTION CODIFICATION 2

1.2 - LE TRAVAIL DU CODIFIEUR 3

1.3 - NOTIONS DE BASE 3
- Variable ouverte / fermée 4
- Variable pré-codée / à codifier 4

2 - METHODE DE CODIFICATION

2.1 - CODIFICATION DE LA LOCALISATION 5

2.2 - CODIFICATION DES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES . . 8

2.3 - MORTALITE, NATALITE ET HABITAT 13

ANNEXES

A - Nomenclature des subdivisions administratives
Faritany d'ANTANANARIVO . . . . . A- 1
Faritany d'ANTSIRANANA . . . . . A- 4
Faritany de FIANARANTSOA . . . . . A- 6
Faritany de MAHAJANGA A-10
Faritany de TOAMASINA A-13
Faritany de TOLIARY A-15

B - Nomenclature des Nationalités
Liste alphabétique . . . . . B- 1
Liste par rubriques . . . . . B- 4

C - Nomenclature des Professions
Liste par rubriques . . . . . C- 1

D - Nomenclature des Branches d'Activité
Liste alphabétique . . . . . D- 1
Liste par rubriques . . . . . D- 5

INTRODUCTION

Ce "Manuel de Codification" a été préparé par les services techniques de la Direction du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (DRGPH). Il décrit précisément le travail que vous aurez à effectuer.

Lisez-le attentivement, prenez-en soin, et n'hésitez pas à le consulter chaque fois que vous rencontrerez une difficulté. Si vous ne trouvez pas dans ce manuel la réponse à une question que vous vous posez concernant votre travail, demandez conseil à votre Chef de Section.

Ce "Manuel de Codification" doit être utilisé conjointement avec le "Guide de l'Exploitation du RGPH", qui vous a été remis par ailleurs. Le "Guide" décrit l'organisation de la Direction, les différentes phases de l'exploitation du Recensement, et définit les principales notions de base (segment, ménage, questionnaire). Vous y trouverez en outre des informations d'ordre administratif.

1. GENERALITES SUR LA CODIFICATION

1.1 - LA SECTION CODIFICATION

La Section Codification, dont vous faites partie, est rattachée au Service de la Collecte des Données et de la Cartographie (SCDC). Elle est divisée en vingt équipes. Une équipe est composée de 4 codifieurs et d'un Chef d'Equipe. Votre Chef d'Equipe est votre supérieur hiérarchique direct. Il vous conseillera dans votre travail.

L'organisation du travail dans la Section relève du Chef de Section et de son Adjoint, qui supervisent les vingt équipes. Dans chaque salle de codification, un Moniteur assiste et représente le Chef de Section. Le Chef de Section, son Adjoint, et les moniteurs sont en outre responsables de la qualité technique du travail fourni par la Section.

L'organigramme de la Section Codification est donc le suivant :

Chef du Service SCDC		
Chef de Section	(2)	Un Chef de Section et un Adjoint
Moniteur	(6)	3 salles de codification
Chef d'Equipe	(20)	20 équipes
Codifieur	(80)	4 par équipe

1.2 - LE TRAVAIL DU CODIFIEUR

Les questionnaires ont été remplis par les agents recenseurs pendant l'opération de Recensement, qui s'est déroulée au mois d'Août 1993. Ces questionnaires, avant d'être saisis sur ordinateur, doivent être clairement identifiés, classés et enfin codifiés. Le contrôle de l'identification des questionnaires et leur classement sont effectués par la Section Vérification. Le travail de codification est de votre ressort.

La CODIFICATION consiste à remplacer une information "en texte" par une information "en chiffres" ayant la même signification. L'information exprimée sous une forme numérique est plus facile à traiter ensuite sur ordinateur : elle est plus condensée, plus précise, et son interprétation n'est pas ambiguë.

Exemple : durant le dénombrement, la question «Quelle est votre nationalité ?» a été posée. A chacune des réponses possibles a cette question correspond un nombre de 2 chiffres, qui est le code de la réponse : 01 pour Malgache, 31 pour Mauricien.

Votre travail consiste à rechercher le code correspondant à la réponse que vous lisez sur le questionnaire, et à l'inscrire dans la case prévue à cet effet.

Pour tout ce qui est inscrit sur le questionnaire, il est important de pouvoir identifier la source de l'information. En d'autres termes, sur chaque questionnaire, on doit pouvoir retrouver facilement QUI a inscrit QUELLE information. C'est pourquoi on utilisera des stylos à bille de couleurs différentes aux différentes phases du traitement :

- les agents recenseurs ont utilisé des stylos *bleus* ou *noirs*,
- les vérificateurs écrivent en *vert*,
- la codification se fera en *rouge*, et
- le contrôle en *violet*.

Ecrivez lisiblement et évitez de barrer, masquer ou surcharger les informations déjà inscrites sur les questionnaires. Si des cases ⌊_⌊_⌋ sont prévues pour recevoir les codes, n'inscrivez qu'un chiffre par case.

Quand vous aurez terminé la codification d'un segment, inscrivez sur le listing de suivi toutes les remarques éventuelles qui pourront être utiles dans les phases ultérieures du traitement.

1.3 - NOTIONS DE BASE

Dans l'exemple précédent, «Nationalité» est la VARIABLE. Les réponses «Malgache» ou «Mauricien» sont des MODALITES de la variable, et «01» ou «31» sont les CODES correspondant à ces deux modalités. La liste des différents pays de nationalité possibles, avec les codes de chacun d'eux, s'appelle une NOMENCLATURE.

- Variable ouverte / fermée

La variable «Sexe» ne compte que deux modalités : «Masculin» et «Féminin», dont les codes respectifs sont «1» et «2». Pour cette variable, le nombre de modalités (c'est à dire le nombre de réponses possibles à la question) est connu. On dira que la variable «Sexe» est une variable FERMEE.

Dans d'autres cas, le nombre de réponses possibles n'est pas connu à l'avance. A la question «Profession ?», par exemple, il y a une infinité de réponses possibles. On dit alors que la variable est OUVERTE.

Il existe enfin des variables dites "SEMI-OUVERTES" : quelques modalités connues recouvrent la plupart des réponses possibles, mais on s'attend à trouver aussi d'autres réponses. Exemple : pour la variable «Nature du toit de l'habitation», les cinq modalités les plus fréquentes sont connues : tuile, tôle, ciment, bozaka, et matières végétales diverses (tiges, écorce, feuilles).

Mais on peut aussi rencontrer, plus rarement, d'autres matériaux de construction du toit : des planches de bois goudronnées, par exemple. On prévoiera donc une modalité supplémentaire: «Autres (à préciser)», qui permettra de recueillir toutes les réponses qui n'entrent pas dans le cadre des cinq modalités principales. L'existence de cette modalité "fourre-tout" fait de la variable «Nature du toit» une variable semi-ouverte.

- Variable pré-codée / à codifier

Quand le nombre de modalités d'une variable est faible, elles sont toutes inscrites, avec leurs codes, sur le questionnaire. Dans ce cas, l'agent recenseur a entouré le code correspondant à la réponse qu'il a reçue, lors de l'entretien avec le ménage à recenser. On dit alors que la variable est PRE-CODEE. Exemples :

M4 - SITUATION DE RESIDENCE	M5 - SEXE
1 - Présent	1 - Masculin
2 - Absent	2 - Féminin
3 - Visiteur	

En revanche, quand les modalités possibles sont nombreuses, l'agent recenseur a inscrit la réponse sur la ligne prévue, et une ou plusieurs cases sont prévues pour que vous y inscriviez le code correspondant. Ce sont des variables A CODIFIER. En voici deux exemples:

M7 - LIEU DE NAISSANCE	M8 - NATIONALITE
⌊_⌊_⌊_⌋	⌊_⌊_⌋
	1 - MAD
Ankazobé	*Maurice*

Question M7 : l'agent recenseur indique que la personne est née dans le Fivondronampokontany d'Ankazobé. C'est à vous, codifieurs, de reporter dans les trois cases les trois chiffres du code d'Ankazobé (104).

Question M8 : la personne est Mauricienne. Vous reportez le code 31 dans les deux cases au-dessus de la réponse. Si la personne avait été Malgache (le chiffre 1 entouré), vous auriez eu alors à recopier le code 01 dans les deux cases.

2. METHODE DE CODIFICATION

Pour chacune des données que vous avez à codifier, vous trouverez ici la méthode à employer. Si vous rencontrez des cas qui ne sont pas prévus dans ce chapitre, demandez des instructions à votre chef d'équipe ou à votre moniteur.

2.1 - CODIFICATION DE LA LOCALISATION

L'identification des questionnaires est mentionnée dans le cadre "LOCALISATION" de la première page, reproduit ci-dessous :

A - LOCALISATION	NE RIEN INSCRIRE ICI
0 - MILIEU: Urbain - 1 Rural - 2	⌊_⌋
1 - FARITANY:	⌊_⌋
2 - FIVONDRONAMPOKONTANY:	⌊_⌊_⌋
3 - FIRAISAMPOKONTANY:	⌊_⌊_⌋
4 - NUMERO DE LA ZONE ⌊_⌊_⌋	⌊_⌊_⌋
5 - NUMERO DU SEGMENT ⌊_⌊_⌊_⌋	⌊_⌊_⌊_⌋
6 - FOKONTANY:	⌊_⌊_⌋
7 - LOCALITE:	⌊_⌊_⌋
8 - NUMERO DU BATIMENT ⌊_⌊_⌊_⌋	⌊_⌊_⌊_⌋
9 - TYPE D'UTILISATION:	⌊_⌊_⌊_⌋
10 - NUMERO DU MENAGE ⌊_⌊_⌊_⌋	⌊_⌊_⌊_⌋

NOMBRE DE QUESTIONNAIRES UTILISES DANS LE MENAGE ⌊_⌋ N° D'ORDRE ⌊_⌋

L'identification se fait sur une base géographique, selon le découpage administratif du territoire national en vigueur à la date du dénombrement : Faritany, Fivondronampokontany et Firaisampokontany.

Les Firaisampokontany (FIR) sont subdivisés en **SEGMENTS.** Les questionnaires seront codifiés segment par segment. Un segment est un paquet d'environ 200 à 400 questionnaires, regroupés dans une chemise à sangle, et qui correspondent à une petite unité géographique, définie pour le recensement. En général, tous les ménages d'un segment donné ont été recensés par le même agent recenseur, durant les quinze jours qu'a duré la collecte.

Vous aurez donc à traiter tous les questionnaires d'un segment avant de passer au segment suivant. Dans un segment, on peut trouver un ou plusieurs Fokontany, eux-mêmes divisés éventuellement en différentes "Localités" ou "Secteurs".

Dans la partie droite du cadre «A - LOCALISATION», des cases ⌊_⌊_⌋ sont prévues pour recevoir les codes. Ne tenez pas compte de l'instruction «NE RIEN INSCRIRE ICI», elle ne s'adresse pas à vous mais était destinée aux agents (recenseurs, vérificateurs) qui ont travaillé avant vous sur les questionnaires.

0 - MILIEU

Cette question n'a pas été posée. Si une réponse est portée sur le questionnaire, ignorez-là.

1 - FARITANY
2 - FIVONDRONAMPOKONTANY
3 - FIRAISAMPOKONTANY

L'annexe A du présent manuel vous donne la liste des Faritany, Fivondronampokontany et Firaisampokontany, classés par ordre alphabétique, avec les codes correspondants.

Inscrivez les codes dans les cases prévues, en veillant bien à ne pas changer de ligne.

Si vous ne trouvez pas dans la liste le nom de la subdivision administrative que vous recherchez, demandez conseil à votre moniteur. En effet, certains chefs-lieux ont plusieurs noms (en malgache ou en français), et peuvent être répertoriés ailleurs.

4 - NUMERO DE LA ZONE

La notion de ZONE a été définie pour les besoins de la collecte (répartition du travail entre les agents de terrain). Elle n'est pas utilisée

pour le traitement, et n'est pas à codifier.

5 - NUMERO DU SEGMENT

Le numéro de segment comporte trois chiffres, à reporter dans les cases prévues dans la partie droite.

6 - FOKONTANY
7 - LOCALITE

Votre moniteur dispose d'un listing des Fokontany et Localités classés par FIR et segments. Le numéro de code de chaque Fokontany ou Localité est indiqué sur ce listing. Reportez-les dans les cases prévues (ce sont des codes à deux chiffres).

8 - NUMERO DU BATIMENT

Reportez le numéro de bâtiment dans les trois cases prévues.

Il n'est pas anormal que le même numéro de bâtiment soit indiqué pour deux ou plusieurs ménages successifs : ce bâtiment est sans doute un immeuble, comprenant plusieurs logements.

Il se peut aussi qu'aucun ménage n'ait été recensé dans ce bâtiment (un bâtiment commercial, une église ou un atelier, par exemple). Les pages intérieures du questionnaire seront alors vides.

9 - TYPE D'UTILISATION

Trois cases sont prévues sur le questionnaire pour la codification de cette variable. Vous n'en utiliserez qu'une : celle de droite. Si rien n'est indiqué sur cette ligne, laissez-la vide. La nomenclature des Types d'utilisation des bâtiments est indiquée ci-dessous:

Code	Type d'utilisation du bâtiment
1	Habitation
2	Dortoir (à usage d'un seul ménage)
3	Ecole, autre établissement d'enseignement
4	Commerce ou banque
5	Bureau, bâtiment administratif
6	Industrie ou atelier
7	Habitat collectif : hôpital, caserne, hôtel, prison,...
8	Eglise, temple, mosquée, autres lieux de culte
9	Autre utilisation (non répertoriée ailleurs)

Si le bâtiment a des utilisations multiples (par exemple «atelier et commerce»), ne prenez en compte que la première utilisation mentionnée (dans l'exemple, atelier : codé «6»).

Mais si «habitation» apparait dans les différentes utilisations mentionnées, codez «1» : ainsi, «Bureau et habitation» se code comme une habitation simple, même si «habitation» n'est pas mentionné en premier.

10 - NUMERO DU MENAGE

Reportez les trois chiffres du numéro de ménage dans les cases de droite.

Si le numéro de ménage n'est pas indiqué, ou si «XXX» figure sur cette ligne, le questionnaire concerne un bâtiment non habité. Dans ce cas, laissez en blanc les cases prévues pour recevoir le code.

2.2 - CODIFICATION DES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES

Les caractéristiques individuelles des personnes recensées sont inscrites dans les deux pages intérieures du questionnaire. L'agent recenseur a utilisé une ligne du questionnaire par personne recensée.

Les questions sont numérotées de M1 à M28. Certaines questions (M15 à M28) n'ont pas été posées à toute la population, mais seulement aux personnes concernées.

Pour toutes les questions, si aucune réponse n'a été inscrite ou entourée par l'agent recenseur, laissez en blanc la zone prévue pour recevoir le code.

M1 - NUMERO D'ORDRE

Tous les membres du ménage doivent porter un numéro d'ordre, indiqué en M1. Vérifiez que les numéros sont bien séquentiels, c'est à dire que la numérotation va de 1 à N, N étant le nombre de personnes recensées dans le ménage.

En cas d'erreur, corrigez le(s) numéro(s) erroné(s). Exemple : le ménage compte 3 membres, numérotés 1, 2, et 4. Vous aurez à corriger le numéro d'ordre de la dernière personne : remplacez-le par «3».

M2 - NOM ET PRENOM
M3 - LIEN DE PARENTE
M4 - SITUATION DE RESIDENCE
M5 - SEXE

Ces variables sont pré-codées, vous n'avez donc généralement aucun travail à faire dessus.

Même si les indications portées par l'agent recenseur vous semblent erronées, NE MODIFIEZ RIEN. Les corrections éventuelles nécessaires seront effectuées automatiquement pendant la phase de redressement.

Le seul cas où vous aurez à intervenir sur ces variables est le cas où, pour un même individu, deux réponses ou plus ont été entourées par l'agent recenseur.

Exemple: pour la question M3, les indications 1-CM et 3-EN sont entourées simultanément. Dans ce cas, soumettez le problème à votre Chef d'équipe qui choisira, en fonction des autres informations disponibles, quelle est la bonne réponse.

M6 - DATE DE NAISSANCE

La date de naissance est inscrite sous la forme JJ/MM/AA. Par exemple, pour le 12 avril 1945, on aura 12/04/45.

Certaines personnes ne connaissent pas avec précision leur date de naissance. Dans ce cas, l'agent recenseur aura inscrit des zéros à la place de l'information manquante. Exemple : 00/00/45 pour une personne née en 1945, mais sans précision sur le jour et le mois.

Vous devez vous assurer que la date est inscrite sous la forme correcte. Exemple : il arrive que l'agent recenseur ait inscrit V/T/45 à la place de 00/00/45. Vous devez alors inscrire en-dessous la date sous la forme correcte, c'est à dire 00/00/45.
N'inscrivez rien dans les deux cases théoriquement prévues pour la codification.

Les différents cas possibles sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Si l'agent recenseur a inscrit:	Vous devez écrire en-dessous:
01/04/45	-
00/04/45	-
1/ 4/45	01/04/45
V/04/45	00/04/45
V/ T/45	00/00/45
vers 45	00/00/45

M7 - LIEU DE NAISSANCE

Si la personne est née à Madagascar, la réponse sera un nom de Fivondronampokontany. Le code correspondant (voir l'annexe A) est composé du code du Faritany (1 chiffre) suivi des 2 chiffres du code de Fivondronampokontany.

Exemple : Ankazobé a pour code 104 (1 pour le Faritany d'Antananarivo, et 04 pour le Fivondronampokontany d'Ankazobé).

Si la personne est née à l'étranger, l'agent recenseur aura inscrit le nom du pays de naissance. Le code correspondant sera composé des 2 chiffres du code pays (voir annexe B) précédés d'un zéro.

Exemple : Maurice sera codé 031 (0 pour pays étranger, et 31 pour l'Ile Maurice).

M8 - NATIONALITE

Les réponses à la question M8 sont codées sur 2 chiffres.

Si la personne est Malgache, l'agent recenseur aura entouré l'indication «1-MAD» sur le questionnaire. Reportez alors dans les deux cases au-dessus le code 01.

Si la personne est étrangère, recherchez le code de son pays d'origine dans l'annexe B et reportez-le dans les deux cases au-dessus.

M9 - RESIDENCE HABITUELLE

Cette variable est codée sur 3 chiffres. Procédez exactement de la même façon que pour la variable M7 : Lieu de naissance.

Si la personne réside habituellement à Madagascar, inscrivez le code à 3 chiffres du Fivondronampokontany.

Si la personne réside habituellement à l'étranger, inscrivez 0 suivi des deux chiffres du code pays.

M10 - DUREE DE RESIDENCE

La durée de résidence est exprimée en années, sur 2 chiffres. Si l'agent recenseur n'a inscrit qu'un seul chiffre, écrivez un zéro devant.

M11 - RESIDENCE ANTERIEURE

Cette variable est codée sur 3 chiffres. Procédez exactement de la même façon que pour les variables M7 (Lieu de naissance) et M9 (Résidence habituelle).

Si l'agent recenseur a inscrit «NON» comme réponse à cette question, codez «000» (trois fois zéro).

M12 et M13 - SURVIE DES PARENTS

Une seule réponse doit être entourée par l'agent recenseur. Si plusieurs réponses ont été entourées, barrez-les et entourez «3 - NSP» (Ne sait pas).

M14 - INFIRMITE

Cette variable est pré-codée. Le seul cas où vous aurez à intervenir concerne les réponses multiples : si l'agent recenseur a entouré plusieurs codes d'infirmité pour une même personne, vous devrez faire le total de la valeur de ces différents codes, et l'inscrire lisiblement dans la case.

Exemple : pour une personne à la fois handicapée mentale et sensorielle, les codes «1-M» et «8-S» sont entourés. Inscrivez «9» dans la case M14.

M15 - SCOLARISATION

La variable est pré-codée et une seule réponse est attendue.

Si, par erreur, plusieurs réponses ont été entourées par l'agent recenseur, soumettez le problème à votre Chef d'équipe, qui choisira la bonne réponse en fonction des réponses fournies aux autres questions en rapport avec la question M15 : (M6 Date de naissance, M16 Niveau d'instruction, M17 Alphabétisation, et M19 Situation vis-à-vis de l'emploi).

M16 - NIVEAU D'INSTRUCTION

C'est une variable pré-codée, mais vous devrez reconstituer le code à 2 chiffres de la réponse en juxtaposant les deux codes des réponses entourées par l'agent recenseur.

Exemple : pour une personne qui a suivi quatre années d'enseignement primaire, le code «1» est entouré dans la colonne de gauche, et le code «4» dans la partie droite. Vous reportez dans ce cas le code «14» dans le coin supérieur droit de la case M16.

M17 - ALPHABETISATION
M18 - ETAT MATRIMONIAL
M19 - SITUATION VIS-A-VIS DE L'EMPLOI

Variables pré-codées. Laissez en blanc si aucun code n'a été encerclé par l'agent recenseur.

M20 - PROFESSION

Vous trouverez en annexe (C) la nomenclature des professions, avec les codes (3 chiffres) correspondant à chacune.

Si vous ne trouvez pas dans la nomenclature la profession inscrite sur le questionnaire, demandez conseil à votre Chef d'Equipe. S'il ne peut résoudre lui-même le problème, il le soumettra au Moniteur ou au Chef de Section. Une liste en malgache des professions les plus couramment rencontrées sera mise ultérieurement à la disposition des Chefs d'équipes.

Dans les cas où le choix d'un code s'avère difficile, les réponses fournies à d'autres questions, concernant la même personne, peuvent être d'une aide précieuse. Ainsi, les variables M16 (Niveau d'instruction), M21 (Situation dans la profession) et M22 (Branche d'activité) pourront vous permettre de mieux identifier la profession de la personne, et vous aider dans la codification de la variable M20.

Sur les questionnaires, 5 cases sont prévues pour recevoir le code Profession. Seules les 3 cases de droite seront utilisées.

M21 - SITUATION DANS LA PROFESSION

Variable pré-codée.

M22 - BRANCHE D'ACTIVITE

La nomenclature des branches d'activités figure en annexe (D). Les codes de Branche comportent 2 chiffres, que vous devez inscrire dans les 2 cases de droite de la zone prévue.

En cas de difficultés de codification, et comme pour la profession, les autres variables en rapport avec M22 pourront vous aider à préciser l'information.

N'hésitez pas à demander conseil à votre Chef d'Equipe pour les cas qui vous semblent douteux ou imprécis.

M23 et M24 - ENFANTS NES VIVANTS
M25 et M26 - ENFANTS ENCORE EN VIE
M27 et M28 - NAISSANCES DES 12 DERNIERS MOIS

Reportez dans les cases prévues les informations portées sur le questionnaire par l'agent recenseur.

Pour les questions M23 à M26, le nombre d'enfants doit être inscrit sur deux caractères : si la personne a eu moins de 10 enfants d'un même sexe, inscrivez un zéro dans la case de gauche. Par exemple,

- M23 : pour 4 enfants de sexe masculin nés-vivants, codez «04».
- M26 : pour aucune fille encore vivante, codez «00».

2.3 - MORTALITE, NATALITE ET HABITAT (4ème PAGE)

Toutes les variables de la quatrième page sont pré-codées.

Les âges au décès inscrits dans le tableau D-MORTALITE doivent l'être sur 2 caractères. Si ce n'est pas le cas, ajoutez un zéro devant le chiffre.

De la même façon, les réponses à la question H5 (Nombre de pièces occupées) dans la section F-HABITAT doivent figurer sur 2 caractères. Toutefois, si aucune réponse n'a été inscrite par l'agent recenseur, laissez les cases vides.

ANNEXE A : CODES GEOGRAPHIQUES

La liste des subdivisions administratives est classée par Faritany. Dans chaque Faritany, les Fivondronampokontany et Firaisampokontany sont présentés dans l'ordre alphabétique. Le code d'un Fivondronampokontany est composé par juxtaposition des codes FAR et FIV : ainsi, le FIV d'Ambatolampy (code 10), dans le FAR d'Antananarivo (code 1), aura pour code 110.

1 ANTANANARIVO

10 AMBATOLAMPY

29 ALAROBIA-ANTANAMALAZA
01 AMBATOLAMPY
09 AMBATONDRAKALAVAO
19 AMBODIFARIHY-FENOMANANA
05 AMBOHIPIHAONANA
33 ANDRANOVELONA
15 ANDRAVOLA-VOHIPENO-AMBOLOTARA
11 ANDRIAMBILANY
23 ANTANIMASAKA-TSARAMIAFARA
27 ANTSAMPANDRANO
25 BEHENJY-AFOVOANY
13 BELAMBO-FIRAISANA
07 MANJAKATOMPO-FIRAISANA
03 MORARANO
21 SABOTSY-NAMATOANA
17 TSIAFAJAVONA-ANKARA
31 TSINJOARIVO

03 AMBOHIDRATRIMO

39 AMBATO
01 AMBOHIDRATRIMO
27 AMBOHIMANJAKA
37 AMBOHIPIHAONANA
13 AMBOHITRIMANJAKA
19 AMPANGABE
21 AMPANOTOKANA
41 ANJANADORIA
03 ANOSIALA
35 ANTANETIBE
07 ANTEHIROKA
43 AVARATSENA
29 FIADANANA
09 IARINARIVO
11 IVATO
31 MAHABO
33 MAHEREZA
15 MAHITSY
23 MANANJARA
25 MANJAKAVARADRANO
17 MERIMANDROSO
05 TALATAMATY

15 ANDRAMASINA

11 ALAROBIA-VATOSOLA
07 ALATSINAINY-BAKARO
09 AMBOHIMIADANA
01 ANDRAMASINA
17 ANOSIBE-TRIMOLOHARANO
13 FITSINJOVANA-BAKARO
05 MANDROSOA
03 SABOTSY
15 SABOTSY-MANJAKAVAHOAKA

07 ANJOZOROBE

17 ALAKAMISY
23 AMBATOMANOINA
27 AMBOASARY
31 AMBOHIBARY
13 AMBOHIMANARINA
33 AMBOHIMIRARY
09 AMBONGAMARINA
05 AMBONINDRINA
25 AMPARATANJONA-AMBONY
19 ANALAROA
29 ANDROVAKELY
01 ANJOZOROBE
21 ANTANETIBE
37 BERONONO
15 BETATAO
03 FOROANARINA-AMBOHIMAMORY

MANGAMILA
MAROTSIPOY
TSARASAOTRA

ANKAZOBE

AMBOHITROMBY
AMBOLOTARAKELY
ANKAZOBE
ANTAKAVANA
ANTOTOHAZO
FIADANANA
FIHAONANA
KIANGARA
MAHAVELONA
MIANTSO
TALATA-ANGAVO
TSARAMASOANDRO

ANTANANARIVO ATSIMONDRANO

ALATSINAIN'AMBAZAHA
AMBALAVAO
AMBAVAHADITOKANA
AMBOHIDRAPETO
AMBOHIJANAKA
AMPAHITROSY
AMPANEFY
AMPITATAFIKA
ANDOHARANOFOTSY
ANDRANONAHOATRA
ANDROHIBE
ANJOMAKELY
ANKADIMANGA
ANKARAOBATO
ANTANETIKELY (AMBOHIJOKY)
BEMASOANDRO
FENOARIVO
FIOMBONANA
ITAOSY
SOALANDY
SOAVINA
TALATAN'AMBATOFAHAVALO
TANJOMBATO-ANDAFIATSIMO
TSARARIVOTRA

ANTANANARIVO AVARADRANO

ALASORA

25 AMBOHIDRABIBY
23 AMBOHIMALAZA-MIRAY
05 AMBOHIMANAMBOLA
31 AMBOHIMANGA-ROVA
09 AMBOHIMANGAKELY
17 AMBOHITRINIANDRIANA
19 ANDRANOVELONA
39 ANJEVA-GARA
03 ANKADIKELY-ILAFY
43 ANKADINANDRIANA
33 ANOSIARIVO
11 ANOSY-AVARATRA
07 ANTSINANANTSENA-SABOTSY
15 ATSIMOMBOHITRA-FIRAISANA
27 FIAFERANA
21 MANANDRIANA
29 MANANKASINA
41 MASINDRAY
13 NAMEHANA
37 TALATA-VOLONONDRY
35 VILIAHAZO

01 ANTANANARIVO RENIVOHITRA

21 ANTANANARIVO I
22 ANTANANARIVO II
23 ANTANANARIVO III
24 ANTANANARIVO IV
25 ANTANANARIVO V
26 ANTANANARIVO VI

14 ANTANIFOTSY

03 AMBATOLAHY
07 AMBATOMIADY
15 AMBATOTSIPIHINA
23 AMBODIRIANA
11 AMBOHIMANDROSO
17 AMBOHITOMPOINA
05 AMPITATAFIKA
09 ANDRANOFITO (AMBOHIMIARAMBE)
25 ANIVONISAINA
13 ANKADIVORY
27 ANTAMIANA
01 ANTANIFOTSY
19 ANTSAHALAVA
29 ANTSAMPANDRANO
21 SAHANAMALONA-AMBONY

08 ANTSIRABE I

03 AMPATANA MANDRIANKENIHENY
01 ANTSENAKELY ANDRAIKIBA
07 ANTSIRABE AFOVOANY ATSINANANA
11 MAHAZOARIVO AVARABOHITRA
09 MANODIDINA NY GARA
05 SOAMALAZA-MAHATSINJO

18 ANTSIRABE II

05 ALAKAMISY
25 ALATSINAINY-IBITY
01 AMBANO
31 AMBATOMENA
33 AMBOHIBARY
13 AMBOHIDRANANDRIANA
15 AMBOHIMIARIVO
17 AMBOHITSIMANOVA
11 ANDRANOMANELATRA
37 ANTANAMBAO
07 ANTANIMANDRY
23 ANTSAONTANY
03 BELAZAO
21 MANANDONA
19 MANGARANO
27 SAHANIVOTRY
29 SOANINDRARINY
35 TSARAHONENANA-SAHANIVOTRY
09 VINANINKARENA

05 ARIVONIMAMO

19 AMBATOMANGA-MAHATSINJO
17 AMBATOMIRAHAVAVY
09 AMBOANANA
25 AMBOASARY-ANTAMBOLO
23 AMBOHIMANDRY
27 AMBOHIMASINA
29 AMBOHIPANDRANO
05 AMBOHITRAMBO
07 AMPAHIMANGA
01 ARIVONIMAMO I
03 ARIVONIMAMO II
13 IMERINTSIATOSIKA
21 MANALALONDO
31 MIANTSOARIVO
11 MORAFENO
15 MORARANO

09 BETAFO

07 ALAKAMISY-ANATIVATO
23 ALAKAMISY-MAROSOSONA
39 ALAROBIA-BEMAHA
45 AMBATOTSIPIHINA
05 AMBOHIJATO
25 AMBOHIMANAMBOLA
27 AMBOHIMASINA
03 ANDRANOMAFANA
49 ANDREMBESOA
31 ANKAZOMIRIOTRA
19 ANTOHOBE
09 ANTSOSO
01 BETAFO
47 BETSOHANA
35 FIDIRANA
29 INANANTONANA
21 MAHAIZA
37 MANDOTO
15 MANOHISOA
13 SOAVINA
11 TRITRIVA
43 TSARAFARITRA
17 TSARAZAFY-HERIMIRAY
41 VASIANA
33 VINANY

16 FARATSIHO

13 AMBOHIBORONA
09 ANDRANOMIADY
03 ANTSAMPANIMAHAZO
01 FARATSIHO
15 MIANDRARIVO
07 RAMAINANDRO
17 VALABETOKANA
11 VINANINONY-ATSIMO
05 VINANINONY-AVARATRA

19 FENOARIVO AFOVOANY

07 AMBOHITROMBY
01 FENOARIVO-AFOVOANY
03 FIRAVAHANA
05 KIRANOMENA

MANJAKANDRIANA

ALAROBIA
ALAROBIA-AMBANITSENA
AMBATOMANGA
AMBATOMENA
AMBOHIBARY
AMBOHITRANDRIAMANITRA
AMBOHITROLOMAHITSY
AMBOHITRONY
AMBOHITSEHENO
ANJEPY
ANJOMA-FIRAISANA-BETOHO
ANKAZONDANDY
MANJAKANDRIANA
MANTASOA
MERIKANJAKA
MIADANANDRIANA
NANDIHIZANA (CARION)
RANOVAO
SADABE
SAMBAINA

MIARINARIVO

AMBATOMANJAKA
ANALAVORY
ANDOLOFOTSY
ANOSIBE-IFANJA
MANAZARY
MANDIAVATO
MIARINARIVO I
MIARINARIVO II
SOAMAHAMANINA
SOAVIMBAZAHA
ZOMA-BEALOKA

SOAVINANDRIANA

AMBATOASANA-AFOVOANY
AMBOHIBAHOAKA-ANKISABE
AMPARAKY-SARODRIVOTRA
AMPARY
AMPEFY
ANKARANANA-TIAFANDROSOANA
ANTANETIBE
MAHAVELONA
MANANASY-TSITAKONDAZA
MANDIAVATO-MASINDRAY
01 SOAVINANDRIANA
23 TAMPONALA

11 TSIROANOMANDIDY

25 AMBALANIRANA
05 AMBATOLAMPY
19 ANDROTRA
09 ANKADINONDRY-SAKAY
11 ANKERANA-AVARATRA
23 BELOBAKA
29 BEMAHATAZANA
21 BEMAHATAZANA-SOANAFINDRA
07 BEVATO
31 FIERENANA
27 MAHASOLO
33 MAROHARONA
13 MIANDRARIVO
17 SOANIERANA
15 TSINJOARIVO
03 TSIROANOMANDIDY-FIHAONANA
01 TSIROANOMANDIDY-RENIVOHITRA

7 ANTSIRANANA

19 AMBANJA

13 AMBALAHONKO
25 AMBALIHA
01 AMBANJA
05 AMBOHIMENA
35 ANKATAFA
15 ANKINGAMELOKA
31 ANOROTSANGANA
19 ANTAFIAMBOTRY
09 ANTRANOKARANY
11 ANTSAKOAMANONDRO
07 ANTSATSAKA
03 ANTSIFITRY
33 ANTSIRABE
17 BEMANEVIKY I
29 BEMANEVIKY-ANDREFANA
21 MAHERIVARATRA
27 MAROTOLANA
23 MAROVATO

17 AMBILOBE

09 AMBAKIRANO
23 AMBARAKARAKA
11 AMBATOBEN'ANJAVY
01 AMBILOBE
05 AMPONDRALAVA
17 ANJIABE-AMBONY
13 ANTSARAVIBE
15 ANTSOHIMBONDRONA
19 BERAMANJA
21 BETSIAKA
03 MANTALY
07 TANAMBAO-MARIVORAHONA

12 ANDAPA

21 AMBALAMANASY II
23 AMBODIANGEZOKA
09 AMBODIMANGA I
01 ANDAPA
13 ANDRAKATA
19 ANDRANOMEN_
33 ANJIALAVABE
05 ANKIAKABE-AVARATRA
29 ANOVIARA
35 ANTSAHAMENA
15 BEALAMPONA
27 BELAOKA-LOKOHO
07 BELAOKA-MAROVATO
25 BETSAKOTSAKO
31 DOANY
11 MAROVATO
17 MATSOHELY
03 TANANDAVA

10 ANTALAHA

17 AMBALABE
19 AMBINANIFAHO
21 AMBOHITRALANANA
03 AMPAHANA
05 AMPOHIBE
01 ANTALAHA AMBONIVOHITRA
11 ANTANANAMBO
07 ANTOMBANA
09 ANTSAHANORO
25 ANTSAMBALAHY
23 LANJARIVO
13 MAROFINARITRA
15 SARAHANDRANO
27 VINANIVAO

15 ANTSIRANANA I

01 ANTSIRANANA AFOVOANY
03 ANTSIRANANA ANDREFANA
05 ANTSIRANANA ATSINANANA

13 ANTSIRANANA II

11 ANDRAFIABE
19 ANDRANOFANJAVA
17 ANDRANOVONDRONINA
23 ANIVORANO-AVARATRA
21 ANKARONGANA
13 ANKETRAKABE
05 ANTSAHAMPANO
25 BOBASAKOA
07 MAHAVANONA
09 MANGAOKA
01 RAMENA
15 SADJOAVATO
03 SAKARAMY

18 NOSY BE

05 AMBATOZAVAVY
03 AMPANGORINA
01 ANTSIRAMBAZAHA (HELL-VILLE)
07 BEMANONDROBE
09 DZAMANDZARY

11 SAMBAVA

03 AMBARIOTELO
37 AMBOANGIBE
41 AMBODIAMPANA
13 AMBODIVOARA
05 AMBOHIMALAZA
21 AMBOHIMITSINJO
19 ANALAMAHO
31 ANDASIBE
33 ANDRAHANJO
23 ANJANGOVERATRA
47 ANJIALAVA

5 ANJINJAOMBY
9 ANTINDRA
1 ANTSAHAVARIBE
5 ANTSIRADRANO
5 BEANANTSINDRA
5 BEMANEVIKA
3 BEVONOTRA
7 FARAHALANA
. MAHEVA
3 MAROAMBIHY
7 MAROGAONA
9 MAROJALA
7 MORAFENO
9 NOSIARINA
. SAMBAVA
9 TANAMBAO-DAOUD

5 VOHIMARINA

5 AMBALASATRANA
5 AMBINANIN'ANDRAVORY
7 AMBORIALA
5 AMPANEFENA
5 AMPISIKINANA
5 AMPONDRA
. ANDRAFAINKONA
9 ANDRAVORY
. ANTSIRABE-AVARATRA
9 BELAMBO
9 BOBAKINDRO
. DARAINA
5 FANAMBANA
9 MAROMOKOTRA
7 MILANOA
7 NOSIBE
5 TSARABARIA
. VOHIMARINA

2 FIANARANTSOA

05 AMBALAVAO

01 AMBALAVAO
19 AMBINANINDOVOKA
23 AMBOHIMAHAMASINA
07 AMBOHIMANDROSO
09 ANJOMA
21 ANKARAMENA
15 BESOA
29 FENOARIVO
05 IARINTSENA
11 KIRANO-SOAMIFANARAKA
17 MAHAZONY
03 MANAMISOA
25 MIARINARIVO
13 SENDRISOA
27 VOHITSAOKA

02 AMBATOFINANDRAHANA

01 AMBATOFINANDRAHANA
11 AMBATOMIFANONGOA
09 AMBONDROMISOTRA
13 AMBOROMPOTSY
05 FENOARIVO
03 ITREMO
15 MANDROSONORO
17 MANGATABOAHANGY
07 SOAVINA

08 AMBOHIMAHASOA

19 AMBATOSOA
01 AMBOHIMAHASOA
23 AMBOHINAMBOARINA
03 AMPITANA
09 ANKAFINA
05 ANKERANA
27 BEFETA
29 FIADANANA
21 ISAKA
15 KALALAO
07 MANANDROY
13 MORAFENO
11 SAHAVE
25 TAMBOHARIVO-SAHATONA
17 VOHIPOSA

03 AMBOSITRA

21 ALAKAMISY-AMBOHIJATO
25 AMBALAMANAKANA
39 AMBATOFITORAHANA
55 AMBINANINDRANO
49 AMBOHIMITOMBO
01 AMBOSITRA
03 AMBOSITRA II
09 ANDINA-FIRAISANA
05 ANKAZOAMBO
41 ANTOETRA
19 FAHIZAY-AMBATOLAHIMASINA
31 IHADILANANA-AMBOHINAMBOARINA
29 ILAKA-AFOVOANY
11 IMERINA-IMADY
13 IVATO
07 IVONY-MIARAMIASA
23 KIANJANDRAKEFINA
43 MAHAZINA-AMBOHIPIERENANA
17 MAROSOA
45 SAHATSIHO-AMBOHIMANJAKA
15 TSARASAOTRA

22 BEFOTAKA

01 BEFOTAKA
03 MAROVITSIKA
05 RANOTSARA-ATSIMO

04 FANDRIANA

21 ALAKAMISY-AMBOHIMAHAZO
13 ANKARINORO
01 FANDRIANA
07 FIADANANA
23 IMITO
17 MAHAZOARIVO
19 MIARINAVARATRA
03 MILAMAINA
05 SAHAMADIO-FISAKANA
15 SANDRANDAHY
11 TATAMALAZA
09 TSARAZAZA

13 FARAFANGANA

47 AMBALATANY
41 AMBALAVATO
27 AMBOHIGOGO
33 AMBOHIMANDROSO
19 AMPOROFORO
35 ANKARANA-MIRAIHINA
05 ANOSIVELO
07 ANOSY
53 ANTSERANAMBE
25 BERETRA-BEVOAY
43 EFATSY-ANANDROZA
39 ETROTROKA
37 EVATO
01 FARAFANGANA
51 FENOARIVO
21 IABOHAZO
55 IHOROMBE
11 IVANDRIKA
31 MAHABO-MANANIVO
17 MAHAFASA-AFOVOANY
15 MAHAVELO
29 MAHERIRATY
13 MANAMBOTRA-ATSIMO
59 MAROVANDRIKA
49 SAHAMADIO
23 TANGAINONY
45 TOVONA
57 VOHILENGO
03 VOHIMASY
09 VOHITROMBY

01 FIANARANTSOA I

07 ANDRAINJATO ATSIMO
05 ANDRAINJATO AVARATRA
11 LALAZANA
09 MANOLAFAKA
03 TANANA AMBANY
01 TANANA AMBONY
13 VATOSOLA

20 FIANARANTSOA II

25 ALAKAMISY-AMBOHIMAHA
39 ALAKAMISY-ITENINA
35 ALATSINAINY-IALAMARINA
03 AMBALAKELY
21 AMBALAMAHASOA
59 AMBALAMIDERA II
41 AMBONDRONA

27 ANDOHARANOMAITSO
01 ANDRAINJATO
31 ANDRANOVORIVATO
33 ANDROY
47 ANJOMA-ITSARA
15 ANKARINARIVO-MANIRI
43 FANDRANDAVA
53 FANJAKANA
17 IAVONOMBY-VOHIBOLA
37 ISORANA
07 IVOAMBA
55 MAHADITRA
29 MAHASOABE
61 MAHAZOARIVO
23 MANEVA
19 NASANDRATRONY
11 RANOROAHINA
05 SOAINDRANA
49 SOATANANA
09 TAINDAMBO
13 TALATA-AMPANO
57 VINANITELO
45 VOHIMARINA
51 VOHITRAFENO

21 IAKORA

05 BEGOGO
01 IAKORA
03 RANOTSARA-AVARATRA

06 IFANADIANA

13 AMBOHIMANGA-ATSIMO
09 AMBOHIMIERA
15 ANALAMPASINA
07 ANDRORANGAVOLA
11 ANTSINDRA
17 FASINTSARA
01 IFANADIANA
19 MAROHARATRA
05 RANOMAFANA
03 TSARATANANA

16 IHOSY

13 AMBATOLAHY
09 ANALALIRY
21 ANALAVOKA
03 ANKILY
01 IHOSY
05 IRINA
11 MAHASOA
25 MENAMATY-ILOTO
23 RANOHIRA
07 SAHAMBANO
17 SAKALALINA
19 SATROKALA
15 ZAZAFOTSY

19 IKALAMAVONY

07 AMBATOMAINTY
09 FITAMPITO
01 IKALAMAVONY
03 MANGIDY
11 SAKAY
05 SOLILA
15 TANAMARINA
13 TSITONDROINA

11 IKONGO

03 AMBATOFOTSY
11 ANKARIMBELO
07 IFANIREA
01 IKONGO
05 MANAMPATRANA
09 TOLONGOINA

18 IVOHIBE

03 ANTAMBOHOBE
01 IVOHIBE
07 IVONGO
05 MAROPAIKA

10 MANAKARA

23 AMBAHIVE
41 AMBALAVERO
07 AMBILA
17 AMBOANJO-IFAHO
13 AMBOHITSARA M
43 AMBORONDRA

31 AMPASIMANJEVA
49 AMPASIMPOTSY
51 ANTEZA
29 BEKATRA
39 FENOMBY
21 LOKOMBY
45 MAHABAKO
47 MAHAMAIBE
01 MANAKARA-TANAMBE
05 MAROFARIHY
33 MAVORANO
27 MITANTY
11 MIZILO-GARA
53 SAHAREFO
15 SAHASINAKA
37 SAHASONDRY
09 SOROMBO
03 TATAHO
25 VOHIMANITRA
35 VOHIMASINA
19 VOHIMASY

23 MANANDRIANA

17 AMBATOMARINA
03 AMBOHIMAHAZO
07 AMBOHIMILANJA
09 AMBOHIPO
01 AMBOVOMBE-AFOVOANY
05 ANJOMA NANDIHIZANA
11 ANJOMAN'ANKONA
15 TALATA VOHIMENA
13 VINANY ANDAKATANIKELY

09 MANANJARY

37 AMBALAHOSY-AVARATRA
39 AMBODINONOKA
19 AMBOHIMIARINA II
31 AMBOHINIHAONANA
29 ANDONABE
21 ANDRANAMBOLAVA
45 ANOSIMPARIHY
15 ANTSENAVOLO
41 KIANJAVATO
05 MAHATSARA-ATSIMO
09 MAHATSARA-IEFAKA
27 MAHAVOKY-AVARATRA
25 MAHELA
47 MANAKANA-AVARATRA
01 MANANJARY
33 MAROFOTOTRA
11 MAROKARIMA
17 MAROSANGY
13 MORAFENO
49 NAMORONA
43 SANDROHY
03 TSARAVARY
07 TSIATOSIKA
35 VATOHANDRINA
23 VOHILAVA

15 MIDONGY ATSIMO

03 ANDRANOLALINA
05 LAVARATY
01 MIDONGY-ATSIMO

07 NOSY VARIKA

03 AMBAHY
15 AMBODILAFA
17 AMPASINAMBO
19 BEFODY
05 FIADANANA
01 NOSY-VARIKA
07 SAHAVATO
13 SOAVINA
09 VOHILAVA
11 VOHITRANDRIANA

14 VANGAINDRANO

21 AMBONGO
33 AMPARIHY-ATSINANANA
03 AMPASIMALEMY
25 BEVATA
29 FENOAMBANY
23 IARA
31 ISAHARA
13 LOHAFARY
09 LOPARY
27 MANAMBONDRO
15 MATANGA
19 RANOMENA
07 SOAMANOVA
05 TSIATELY

1 VANGAINDRANO
7 VOHIPAHO
1 VOHITRAMBO

2 VOHIPENO

9 ANDEMAKA
9 ANKARIMBARY
1 IFATSY
3 ILAKATRA
5 IVATO-SAVANA
1 LANIVO
7 MAHABO
5 MAHASOABE
7 MAHAZOARIVO
3 NATO
7 ONJATSY
5 SAHALAVA
1 VOHIPENO
3 VOHITRINDRY

7 VONDROZO

9 AMBOHIMANA
7 ANDAKANA
3 IVATO
1 KARIANGA
3 MAHATSINJO
5 MAHAVELO
5 MAHAZOARIVO
9 MOROTEZA
7 VOHIMARY
1 VONDROZO

4 MAHAJANGA

05 AMBATO BOINA

03 AMBARIMAY
01 AMBATO-BOINA
15 ANDRANOMAMY
09 ANJIAJIA
05 ANKIJABE
13 ANKIRIHITRA
07 MADIROVALO
17 MANERINERINA
19 SITAMPIKY
11 TSARAMANDROSO

17 AMBATOMAINTY

01 AMBATOMAINTY
03 SARODRANO

11 ANALALAVA

07 AMBALIHA
03 AMBOLOBOZO
01 ANALALAVA
13 ANDRIAMBAVONTSONA
17 ANKARAMY
19 ANTONIBE
05 BEFOTAKA-AVARATRA
21 MAHADRODROKA
09 MAROMANDIA
15 MAROVANTAZA
11 MAROVATOLENA

20 ANTSALOVA

01 ANTSALOVA
09 BEKOPAKA
05 MASOARIVO
03 SOAHANY
07 TRANGAHY

13 ANTSOHIHY

17 AMBODIMADIRO
13 AMBODIMANARY

09 AMBODIMANDRESY
05 AMPANDRIANKILANDY
07 ANAHIDRANO
11 ANJIAMANGIRANA
03 ANKERIKA
15 ANTSAHABE
01 ANTSOHIHY
19 MAROALA

14 BEALANANA

09 AMBATORIHA
07 AMBATOSIA
21 AMBODIADABO
17 AMBODISIKIDY
11 AMBOVONOMBY
13 ANALILA
05 ANTSAMAKA
01 BEALANANA
03 BEANDRAREZONA
15 MANGINDRANO
19 MAROTOLANA

12 BEFANDRIANA AVARATRA

15 AMBARARATA
05 AMBODIMOTSO-ATSIMO
17 AMBOLIDIBE-ATSINANANA
19 ANKARONGANA
21 ANTSAKABARY
13 ANTSAKANALABE
01 BEFANDRIANA AVARATRA
09 MAROAMALONA
23 MATSONDAKANA
03 MORAFENO
11 TSARAHONENANA
07 TSIAMALAO

02 BESALAMPY

09 ANKASAKASA
07 BEKODOKA
01 BESALAMPY
11 MAHABE
03 MAROVOAY-ATSIMO
05 SOANENGA

09 BORIZINY VAOVAO (PORT BERGE)

03 AMBANJABE
17 AMBODIMAHABIBO
09 ANDRANOMEVA
01 BORIZINY-VAOVAO (PORT-BERGE)
11 LEANJA
15 MAROVATO
05 TSARAHASINA
07 TSININGIA
13 TSINJOMITONDRAKA

16 KANDREHO

03 ANTANIMBARIBE
05 BETAIMBOAY
01 KANDREHO

04 MAEVATANANA

13 AMBALANJANAKOMBY
01 ANDRANOMANGATSIAKA
17 ANDRIBA
09 ANTSIAFABOSITRA
05 BEMOKOTRA
03 MAEVATANANA-AMBANIVOHITRA
07 MAHAZOMA
19 MANGABE
15 MARIA
11 TSARARANO

01 MAHAJANGA I

03 MAHABIBO
01 MAHAJANGA

15 MAHAJANGA II

03 AMBALAKIDA
07 BEKOBAY
01 BELOBAKA-BOANAMARY
09 MAHAJAMBA-USINE
05 MARIARANO

1 MAINTIRANO

9 ANDREA
1 ANKISATRA
1 ANTSAIDOHA-BEBAO
5 ANTSAKOALAMOTY
5 ANTSONDRODAVA
7 BELITSAKA
3 BEREVO-RANOBE
7 BETANATANANA
3 MAFAIJIJO
1 MAINTIRANO
3 MAROHAZO
9 TAMBOHORANO

3 MAMPIKONY

5 AMBOHITOAKA
1 AMPASIMATERA
7 BEKORATSAKA
9 KOMAJIA
3 MAMPIKONY-AMBANIVOHITRA
1 MAMPIKONY-AMBONIVOHITRA

0 MANDRITSARA

1 AMBALAKIRAJY
7 AMBARIKORANO
9 AMBARIPAIKA
7 AMBILOMBE
3 AMBOABOA
9 AMBODIADABO
3 AMBOHISOA
5 AMPATAKAMARORENY
9 ANDOHAJANGO
1 ANJIABE
7 ANKIABE-SALOHY
1 ANTANAMBAON'AMBERINA
3 ANTANANDAVA
3 ANTSATRAMIDOLA
1 ANTSIRABE-AFOVOANY
5 ANTSOHA
9 KALANDY
5 MANAMPANEVA
1 MANDRITSARA
5 MAROTANDRANO
7 TSARATANANA

06 MAROVOAY

05 AMBOLOMOTY
09 ANKAZOMBORONA
13 BEMAHARIVO
11 MANARATSANDRY
03 MAROVOAY-AMBANIVOHITRA
01 MAROVOAY-AMBONIVOHITRA
07 TSARARANO

07 MITSINJO

03 ANTONGOMENA-BEVARY
09 BEKIPAY
07 KATSEPY
05 MATSAKABANJA
01 MITSINJO

22 MORAFENOBE

03 ANDRAMY
05 BERAVINA
01 MORAFENOBE

03 SOALALA

03 AMBOHIPAKY
05 ANDRANOMAVO
01 SOALALA

08 TSARATANANA

17 AMBAKIRENY
13 AMPANDRANA
15 ANDRIAMENA
03 BEKAPAIKA
07 BETRANDRAKA
19 BRIEVILLE
09 KELILOHA
23 MANAKANA
21 SAKOAMADINIKA
11 SAROBARATRA
05 TSARAROVA
01 TSARATANANA

3 TOAMASINA

13 AMBATONDRAZAKA

01 AMBATONDRAZAKA
13 AMBATOSORATRA
07 AMBOHITSILAOZANA
05 AMPITATSIMO
15 ANDILANATOBY
17 DIDY
03 FERAMANGA-AVARATRA
09 ILAFY
19 IMERIMANDROSO
11 MANAKAMBAHINY-ANDREFANA
21 MANAKAMBAHINY-ANTSINANANA
23 SOALAZAINA

12 AMPARAFARAVOLA

03 AMBATOMAINTY
13 AMBOAVORY
09 AMBOHIJANAHARY
05 AMBOHITRARIVO
01 AMPARAFARAVOLA
07 MORARANO-CHROME
11 TANAMBE
15 VOHIMENA

16 ANDILAMENA

01 ANDILAMENA
03 ANTANIMENABAKA
05 MAROADABO
07 MIARINARIVO

17 ANOSIBE AN'ALA

03 AMPANDROANTRAKA
01 ANOSIBE AN'ALA
05 ANTANDROKOMBY
07 LONGOZABE

11 ANTANAMBAO MANAMPOTSY

01 ANTANAMBAO-MANAMPOTSY
07 ANTANANDEHIBE
03 MAHELA
09 MANAKANA
05 SAIVAZA

05 FENOARIVO ATSINANANA

03 AMBODIMANGA II FENOARIVO ATSINANANA
15 AMPASIMBE-MANANTSATRANA
07 AMPASINA-MANINGORY
21 ANTSIATSIAKA
01 FENOARIVO-ATSINANANA AMBONIVOHITRA
05 MAHAMBO
17 MIORIMIVALANA
13 SARANAMBANA
09 TSARATAMPONA I
11 VOHILENGO
19 VOHIPENO

08 MAHANORO

11 AMBINANIDILANA
17 AMBINANINDRANO
13 AMBODIBONARA
05 AMBODIHARINA
15 ANKAZOTSIFANTATRA
19 BEFOTAKA
01 MAHANORO
07 MANJAKANDRIANA
09 MASOMELOKA
03 TSARAVINANY

04 MANANARA AVARATRA

07 AMBODIAMPANA
03 ANTANAMBAOBE
11 ANTANAMBE
05 MANAMBOLOSY
01 MANANARA-AVARATRA
09 SANDRAKATSY
13 SAROMAONA
15 VANONO

03 MAROANTSETRA

09 AMBINANITELO
05 ANDRANOFOTSY
11 ANJAHANA

03 ANKADIMBAZAHA-ANJANAZANA
07 ANKOFA
01 MAROANTSETRA
15 RANTABE
13 VOLOINA

09 MAROLAMBO

07 AMBALAPAISO II
11 AMBATOFISAKA II
15 AMBOASARY
19 AMBODINONOKA
09 AMBOHIMILANJA
05 ANDONABE-ATSIMO
13 ANDRORANGAVOLA
03 BETAMPONA
17 LOHAVANANA
01 MAROLAMBO

14 MORAMANGA

21 AMBATOVOLA
25 AMBOASARY
03 AMBOHIBARY
17 AMBOHIDRONONO
05 AMPASIMPOTSY
35 ANDAINGO
07 ANDASIBE
09 ANOSIBE-IFODY
31 ANTANANDAVA
19 BEFORONA
13 BELAVABARY
33 BEPARASY
27 FIERENANA
23 LAKATO
29 MANDIALAZA
01 MORAMANGA
11 MORARANO-GARA
15 SABOTSY-ANJIRO

02 NOSY BORAHA

01 AMBODIFOTATRA
03 LOUKINTSY

18 SOANIERANA IVONGO

09 AMBAHOABE
05 AMBODIAMPANA I
07 ANDAPAFITO
03 ANTANIFOTSY
13 ANTENINA
11 MANOMPANA
01 SOANIERANA-IVONGO

01 TOAMASINA I

01 AMBODIMANGA-TOAMASINA I
03 ANJOMA
09 ANKIRIHIRY
05 MORARANO
07 TANAMBAO V

10 TOAMASINA II

15 AMBODILAZANA
07 AMBODIRIANA
09 AMPASIMADINIKA-MANAMBOLO
17 AMPASIMBE
21 ANDONDABE
23 ANDRANOBOLAHA
03 ANTETEZAMBARO
05 FANANDRANA
25 FITO
11 MAHAVELONA (FOULPOINTE)
19 MANGABE
13 SAHAMBALA
01 TOAMASINA-AMBANIVOHITRA

07 VATOMANDRY

23 AMBALABE
11 AMBALAVOLO
13 AMBODITAVOLO
03 AMBODIVOANANTO
19 AMPASIMADINIKA
09 ANTANAMBAO-MAHATSARA
21 IFASINA I
25 IFASINA II
15 ILAKA-ATSINANANA
05 MAINTINANDRY
07 SAHAMATEVINA
17 TSIVANGIANA
01 VATOMANDRY

15 VAVATENINA

17 AMBODIMANGAVALO
05 AMBOHIBE
07 AMPASIMAZAVA
11 ANDASIBE
09 ANJAHAMBE
03 MAROMITETY
13 MIARINARIVO
15 SAHATAVY
01 VAVATENINA

06 VOHIBINANY BRICKAVILLE

21 AMBALARONDRA
11 AMBINANINONY
27 AMBOHIMANANA
09 ANDEVORANTO
05 ANIVORANO-ATSINANANA
29 ANJAHAMANA
19 FANASANA
13 FETRAOMBY
25 LOHARIANDAVA
07 MAHATSARA
23 MAROSERANANA
17 RANOMAFANA
01 VOHIBINANY (BRICKAVILLE)
15 VOHIPENO (RAZANAKA)
03 VOHITRANIVONA

5 TOLIARY

19 AMBOASARY ATSIMO

01 AMBOASARY-ATSIMO
03 BEHARA
29 EBELO
15 ELONTY
17 ESIRA
09 IFOTAKA
19 MAHALY
21 MANEVY
13 MAROMBY
25 MAROTSIRAKA
07 SAMPONA
05 TANANDAVA-ATSIMO
27 TOMBOARIVO
11 TRANOMARO
23 TSIVORY

16 AMBOVOMBE

03 AMBANISARIKA
05 AMBONAIVO
09 AMBONDRO
01 AMBOVOMBE
15 ANDALATANOSY
13 ANTANIMORA-ATSIMO
19 IMANOMBO
17 JAFARO
07 MAROALOKA
11 SIHANAMARO

07 AMPANIHY ANDREFANA

05 AMBOROMPOTSY
01 AMPANIHY-ANDREFANA
23 ANDROKA
13 ANKILIMIVORY
07 ANKILIZATO
03 ANOSA
11 ANTALY
19 BEAHITSE
17 BELAFIKE-AMBONY
27 BEROY-ATSIMO
15 EJEDA
29 FOTADREVO
21 GOGOGOGO

1 ITAMPOLO
9 MANIRY
5 VOHITANY

5 ANKAZOABO ATSIMO

5 ANDRANOMAFANA
1 ANKAZOABO-ATSIMO
7 BERENTY
3 TANDRANO

8 BEKILY

5 AMBAHITA
9 AMBATOSOLA
9 ANIVORANO-MITSINJO
5 ANJA-AVARATRA
3 ANKARANABO-AVARATRA
7 ANTSAKOAMARO
3 BEKITRO
7 BELINDO-MAHASOA
5 BERAKETA
9 BETEZA
7 BEVITIKY
3 MANAKOMPY
1 MORAFENO-BEKILY
1 TANANDAVA
1 TSIKOLAKY

0 BELON'I TSIRIBIHINA

9 AMBOALIMENA
1 ANKALALOBE
1 BELON'I TSIRIBIHINA
3 BEREVO
7 SERINAM
5 SOASERANA
5 TSIANALOKA
3 TSIMAFANA

3 BELOHA

1 BELOHA
5 KOPOKY
7 MAROLINTA
9 TRANOROA
3 TRANOVAHO

21 BENENITRA

01 BENENITRA
05 EHARA
03 IANAPERA

03 BEROROHA

05 BEHISATSY
01 BEROROHA
03 FANJAKANA
09 MANDRONARIVO
07 MARERANO

06 BETIOKY ATSIMO

19 ANDRANOMANGATSIAKA
07 ANTOHABATO
03 BEANTAKE
13 BEAVOHA
35 BEHELOKE
31 BELAMOTY
01 BETIOKY-ATSIMO
15 BEZAHA
23 FENOANDALA
33 LAZARIVO
17 MANALOBE
05 MASIABOAY
27 SALOBE
21 SOAMANONGA
25 SOASERANA
09 TAMEANTSOA
29 TANAMBAO-AMBONY
11 TONGOBORY

17 BETROKA

07 AMBALASOA
35 AMBATOMIVARY
11 ANALAMARY
33 ANDRIANDAMPY
19 BEAMPOMBO I
25 BEKOROBO
15 BENATO-TOBY
01 BETROKA
27 IABOROTRA
13 IANABINDA
31 IANAKAFY

29 ISOANALA
09 IVAHONA
21 JANGANY
17 MAHABO
23 MAHASOA-ATSINANANA
05 NANINORA
03 TSARAITSO

09 MAHABO

07 AMPANIHY
03 ANKILIVALO
09 ANKILIZATO
15 BERONONO
01 MAHABO
13 MALAIMBANDY
11 MANDABE
05 TANANDAVA II
17 TSIMAZAVA

02 MANJA

11 ANDRANOPASY
09 ANKILIABO
05 ANONTSIBE-SAKALAVA
03 BEHARONA
01 MANJA
07 SOASERANA

11 MIANDRIVAZO

19 AMBALABE
09 AMBATOLAHY
13 ANKAVANDRA
21 ANKONDROMENA
07 ANKOTROFOTSY
03 BEMAHATAZANA
17 BETSIPOLITRA
11 ITONDY
05 MANANDAZA
01 MIANDRIVAZO
15 SOALOKA

04 MOROMBE

05 AMBAHIKILY
13 ANTANIMIEVA
07 ANTONGO VAOVAO
15 BASIBASY
11 BEFANDRIANA-ATSIMO
01 MOROMBE I
03 MOROMBE II
09 NOSY-AMBOSITRA

08 MORONDAVA

07 ANALAIVA
03 ANDROVABE
15 BEFASY
17 BELO-MARINY-RANOMASINA
05 BEMANONGA
09 LAIJOBY
19 LAVARAVY-TSIAMALIHA
13 MANOMETINAY
11 MAROFANDILIA
01 MORONDAVA

12 SAKARAHA

15 AMBINANY
07 AMBORONABO
11 ANDAMASINY-VINETA
13 ANDRANOLAVA
09 BEREKETA
05 MAHABOBOKA
03 MIARY-LAMATIHY
17 MIKOBOKA
01 SAKARAHA

15 TAOLAGNARO

23 AMPASIMENA
03 AMPASY-NAHAMPOANA
09 ANKARAMENA
21 BEVOAY
17 ENAKARA
15 ENANILIHA
05 IFARANTSA
13 MAHATALAKY
07 MANAMBARO
25 MANANTENINA
19 RANOMAFANA
11 RANOPISO
01 TAOLAGNARO

1 TOLIARY I

1 BESAKOA
9 BETANIA
5 MAHAVATSE I
7 MAHAVATSE II
1 TANAMBAO I
3 TANAMBAO II

0 TOLIARY II

1 AMBOHIMAHAVELONA
5 AMBOLOFOTY
3 ANALAMISAMPY
7 ANDRANOVORY
1 ANKILILOAKA
7 ANKILIMALINIKE
9 ANKORAOBATO
9 ANTANIMENA
3 BELALANDA
5 BETSINJAKA
3 IANANTSONY (SAINT-AUGUSTIN)
5 MANOMBO-ATSIMO
1 MAROFOTY
9 MAROMIANDRA
7 MIARY
1 MITSINJO-BETANIMENA
3 TSIANISIHA

4 TSIOMBE

7 ANTARITARIKA
3 BETANTY
5 MAROVATO
1 TSIOMBE

ANNEXE B : CODES de NATIONALITES

(Liste alphabétique)

Ces codes sont à utiliser pour les variables suivantes :

M8	Nationalité : pour toute la population
M9	Résidence habituelle : pour les visiteurs étrangers
M11	Résidence antérieure : pour les personnes ayant résidé à l'étranger plus de six mois

Pour la variable M8, inscrire les deux chiffres du code pays.
Pour les variables M9 et M11, inscrire 0 suivi des deux chiffres du code pays. Exemple : 010 pour Algérie.

— A —

65 Afghanistan
26 Afrique du Sud
87 Albanie
10 Algérie
80 Allemagne
84 Angleterre
22 Angola
95 Apatrides
60 Arabie Saoudite
48 Argentine
72 Arménie
90 Australie
87 Autriche
72 Azerbaïdjan

— B —

50 Bangla-Desh
60 Barhein
81 Belgique
46 Belize
20 Bénin
72 Biélorussie
65 Birmanie
48 Bolivie
87 Bosnie-Herzégovine
26 Botswana
65 Boutthan
48 Brésil
84 Britanniques (Iles)
87 Bulgarie
20 Burkina-Faso
24 Burundi

— C —

65 Cambodge
22 Cameroun
41 Canada
20 Cap-Vert (Iles du)
22 Centrafrique
65 Ceylan
48 Chili
51 Chine Populaire
57 Chine Nationaliste (Taïwan)
60 Chypre
48 Colombie
30 Comores (sauf Mayotte)
86 Conf. Helvétique (Suisse)
22 Congo
52 Corée du Nord
53 Corée du Sud
46 Costa-Rica
20 Côte d'Ivoire
87 Croatie
44 Cuba

— D —

85 Danemark
60 Dubaï

— E —

84 Ecosse
11 Egypte

85 Eire
60 Emirats Arabes Unis
48 Equateur
24 Erythrée
85 Espagne
72 Estonie
42 Etats-Unis d'Amérique
24 Ethiopie

— F —

87 Finlande
82 France (y compris DOM-TOM)

— G —

22 Gabon
20 Gambie
72 Géorgie
20 Ghana
84 Grande-Bretagne
85 Grèce
82 Guadeloupe
46 Guatemala
20 Guinée-Bissau
20 Guinée-Conakry
22 Guinée Equatoriale
48 Guyana
48 Guyanne Hollandaise
82 Guyanne Française

— H —

46 Haïti
85 Hollande
46 Honduras
65 Hong-Kong
87 Hongrie

— I —

20 Iles du Cap-Vert
54 Inde
65 Indonésie
60 Irak
60 Iran
85 Irlande du Sud
84 Irlande du Nord
87 Islande
60 Israël
83 Italie

— J —

46 Jamaïque
55 Japon
60 Jordanie

— K —

72 Kazakstan
24 Kenya
60 Koweit

— L —

26 Lesotho
72 Lettonie
60 Liban
20 Libéria
72 Lituanie
85 Luxembourg
12 Lybie

— M —

87 Macédoine
01 MADAGASCAR
24 Malawi
20 Mali
87 Malte
19 Maroc
82 Martinique
60 Mascate & Oman
31 Maurice
20 Mauritanie
82 Mayotte
46 Mexique
72 Moldavie
65 Mongolie
87 Montenegro
26 Mozambique

— N —

26 Namibie
46 Nicaragua
20 Niger
20 Nigeria
87 Norvège
82 Nouvelle-Calédonie
90 Nouvelle-Zélande

— O —

60 Oman & Mascate
24 Ouganda
72 Ouzbekistan

— P —

56 Pakistan
60 Palestine
46 Panama
48 Paraguay
84 Pays de Galles
85 Pays-Bas
48 Pérou
65 Philippines
87 Pologne
46 Porto-Rico
85 Portugal
22 Principe (Sao Tomé et)

— Q —

60 Qatar
41 Québec

— R —

20 RASD (Sahara Occid.)
22 RCA (Rép. Centrafricaine)
11 Rép. Arabe Unie (Egypte)
46 Rép. Dominicaine
30 Rép. Islamique des Comores
87 Rép. Tchèque
82 Réunion (Ile de la)
80 RFA (Allemagne)
87 Roumanie
84 Royaume-Uni
26 RSA (Rép. Sud-Africaine)
24 Ruanda
70 Russie
24 Rwanda

— S —

20 Sahara Occidental
46 Saint-Domingue
46 San Salvador
22 Sao-Tomé & Principe
20 Sénégal
87 Serbie
32 Seychelles
20 Sierra Leone
65 Sikkim
65 Singapour
87 Slovaquie
87 Slovénie
24 Somalie
22 Soudan
65 Sri-Lanka
87 Suède
86 Suisse
48 Surinam
26 Swaziland
60 Syrie

— T —

57 Taïwan (Chine Nationaliste)
24 Tanzanie
20 Tchad
87 Tchécoslovaquie (ex-)
65 Thaïlande
20 Togo
19 Tunisie
60 Turquie

— U —

72 Ukraine
84 Ulster
~~70 Union Soviétique (ex-)~~
70 URSS (ex-)
48 Uruguay
42 USA (Etats-Unis d'Amérique)

— V —

87 Vatican
48 Vénézuela
58 Viet Nam

— Y —

60 Yémen
87 Yougoslavie (ex-)

— Z —

22 Zaïre
22 Zambie
26 Zimbabwé

ANNEXE B (suite) : CODES de NATIONALITES

(Liste par rubriques)

01 MADAGASCAR

AFRIQUE

Afrique du Nord

10 Algérie
11 Egypte
12 Lybie

19 **Autres Pays d'Afrique du Nord**

Maroc Tunisie

20 **Afrique de l'Ouest**

Bénin	Guinée-Conakry	Nigeria
Burkina-Faso	Iles du Cap-Vert	Sahara Occ.
Côte d'Ivoire	Libéria	Sénégal
Gambie	Mali	Sierra Leone
Ghana	Mauritanie	Tchad
Guinée-Bissau	Niger	Togo

22 **Afrique Centrale**

Angola	Gabon	Zaïre
Cameroun	Guinée Equatoriale	Zambie
Centrafrique	Sao-Tomé & Principe	
Congo	Soudan	

24 **Afrique de l'Est et Grands Lacs**

Burundi	Kenya	Ruanda
Erythrée	Malawi	Somalie
Ethiopie	Ouganda	Tanzanie

26 **Afrique Australe**

Afrique du Sud	Mozambique	Zimbabwé
Botswana	Namibie	
Lesotho	Swaziland	

OCEAN INDIEN

30 Comores (sauf Mayotte)
31 Maurice
32 Seychelles
33 Autres pays de l'Océan Indien

AMERIQUE

Amérique du Nord

41 Canada

42 Etats-Unis d'Amérique

Amérique Centrale et Antilles

44 Cuba

46 Autres Pays d'Amérique Centrale et des Antilles

Belize	Honduras	Panama
Costa-Rica	Jamaïque	Porto-Rico
Guatemala	Mexique	San Salvador
Haïti	Nicaragua	Autres

48 Amérique du Sud

Argentine	Colombie	Pérou
Bolivie	Equateur	Surinam
Brésil	Guyana	Uruguay
Chili	Paraguay	Vénézuela

ASIE

50 Bangla-Desh

51 Chine Populaire

52 Corée du Nord

53 Corée du Sud

54 Inde

55 Japon

56 Pakistan

57 Taïwan (Chine Nationaliste)

58 Viet Nam

60 Moyen-Orient

Arabie Saoudite	Iran	Qatar
Barhein	Israël	Syrie
Chypre	Jordanie	Turquie
Dubaï	Koweit	Yémen
Emirats Arabes Unis	Liban	Autres
Irak	Oman & Mascate	

65 Autres pays d'Asie

Afghanistan	Indonésie	Sri-Lanka
Birmanie	Mongolie	Thaïlande
Boutthan	Philippines	Autres
Cambodge	Sikkim	
Hong-Kong	Singapour	

EX-UNION SOVIETIQUE

70 **Russie**

72 **Autres pays de l'ex-Union Soviétique**

Arménie	Kazakhstan	Ukraine
Azerbaïdjan	Lettonie	Autres
Biélorussie	Lituanie	
Estonie	Moldavie	
Géorgie	Ouzbékistan	

EUROPE

Union Européenne

80 **Allemagne**
81 **Belgique**
82 **France (incl. Départements et Territoires d'Outre-Mer)**
83 **Italie**
84 **Royaume-Uni**

85 **Autres pays de l'Union Européenne**

Danemark	Grèce	Portugal
Eire	Luxembourg	
Espagne	Pays-Bas	

86 **Suisse**

87 **Autres pays d'Europe**

Albanie	Malte	Slovaquie
Autriche	Norvège	Slovénie
Bulgarie	Pologne	Suède
Finlande	Rép. Tchèque	Vatican
Hongrie	Roumanie	Autres
Islande	Serbie	

90 OCEANIE

Australie	Nouvelle-Zélande	Autres

95 **APATRIDES**

ANNEXE C : NOMENCLATURE DES PROFESSIONS

(Liste par rubriques)

Une liste alphabétique des professions, en langue malagasy, sera fournie par ailleurs aux Chefs d'Equipes de codification.

1 MEMBRES DE L'EXECUTIF ET DES CORPS LEGISLATIFS, CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, DIRIGEANTS ET CADRES SUPERIEURS D'ENTREPRISE

111 Membres de l'exécutif et des corps législatifs
112 Cadres supérieurs de l'administration publique
113 Chefs traditionnels et chefs de village
114 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées (partis politiques, organisations de travailleurs, organisations humanitaires, etc)

121 Directeurs de société
122 Cadres de direction, production et opérations
123 Autres cadres de direction (services administratifs,...)

131 Dirigeants et gérants

2 PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET SCIENTIFIQUES

211 Physiciens, chimistes et assimilés : astronomes, météorologues, géologues, géophysiciens;
212 Mathématiciens, statisticiens et assimilés
213 Spécialistes de l'informatique : concepteurs et analystes de systèmes informatiques, programmeurs, etc
214 Architectes, ingénieurs et assimilés : urbanistes, cartographes et géomètres

221 Spécialistes des sciences de la vie : biologistes, botanistes, zoologistes, pharmacologistes, pathologistes, agronomes et assimilés
222 Médecins et assimilés : dentistes, vétérinaires, pharmaciens (à l'exception des cadres infirmiers)
223 Cadres infirmiers et sages-femmes

231 Professeurs d'université et de l'enseignement supérieur
232 Professeurs de l'enseignement secondaire
233 Instituteurs de l'enseignement primaire et pré-primaire
234 Enseignants spécialisés dans l'éducation des handicapés

235 Autres spécialistes de l'enseignement (spécialistes des méthodes d'enseignement, inspecteurs de l'enseignement)

241 Spécialistes des fonctions administratives et commerciales des entreprises : cadres comptables, spécialistes des problèmes de personnel et de développement de carrière
242 Juristes : avocats, magistrats, notaires, ...
243 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés
244 Spécialistes des sciences sociales et humaines : économistes, sociologues, anthropologues, historiens, linguistes, traducteurs, psychologues, ...
245 Ecrivains et artistes créateurs et exécutants : auteurs, journalistes, sculpteurs, peintres, compositeurs, musiciens, chanteurs, chorégraphes, danseurs, acteurs, metteurs en scène, ...
246 Membres du clergé : prêtres, pasteurs, imams, ...

3 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

311 Techniciens des sciences physiques et techniques : techniciens en génie rural, génie civil, électricité, électronique, télécommunications, construction mécanique, chimie, mines, métallurgie, dessinateurs industriels
312 Pupitreurs et autres opérateurs de matériels informatiques : assistants informaticiens, techniciens de matériels informatiques, de robots industriels
313 Techniciens d'appareils optiques et électroniques : photographes et techniciens d'appareils enregistreurs d'images et de son, de matériels d'émission de radio, de télévision et de télécommunications, d'appareils électro-médicaux
314 Techniciens des moyens de transport maritime et aériens : officiers mécaniciens de navires, officiers de ponts et pilotes, pilotes d'avions et assimilés, contrôleurs de la circulation aérienne, techniciens de la sécurité aérienne
315 Inspecteurs d'immeubles, de sécurité, d'hygiène et de qualité

321 Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie et de la santé, techniciens agronomes et forestiers
322 Professions intermédiaires de la médecine moderne (à l'exception du personnel infirmier) : assistants médicaux, hygiénistes, diététiciens et opticiens, kinésithérapeutes, assistants vétérinaires, et préparateurs en pharmacie
323 Personnel infirmier et sages-femmes (niveau intermédiaire)
324 Praticiens de la médecine traditionnelle et guérisseurs

331 Professions intermédiaires de l'enseignement primaire
332 Professions intermédiaires de l'enseignement pré-primaire
333 Professions intermédiaires de l'éducation des handicapés
334 Autres professions intermédiaires de l'enseignement

341 Professions intermédiaires des finances et de la vente : cambistes, agents d'assurances, agents immobiliers, agents de voyages, acheteurs, estimateurs, experts en évaluation, commissaires-priseurs
342 Agents commerciaux et courtiers, agents de recrutement de main-d'oeuvre
343 Professions intermédiaires de la gestion administrative : secrétaires d'administration et professions intermédiaires assimilées de la gestion administrative, comptables, agents de la statistique
344 Professions intermédiaires de l'administration publique des douanes et des impôts, et assimilés : inspecteurs des douanes, contrôleurs des impôts, agents de la sécurité sociale, ...
345 Inspecteurs de la police judiciaire et détectives
346 Professions intermédiaires du travail social
347 Professions intermédiaires de la création artistique, du spectacle et du sport : décorateurs et dessinateurs de modélistes de produits industriels et commerciaux, annonceurs-présentateurs de radio, télévision et spectacles, musiciens, chanteurs et danseurs de rues, clowns, magiciens, acrobates, athlètes et sportifs
348 Assistants laïcs des cultes

4 EMPLOYES DE TYPE ADMINISTRATIF

411 Secrétaires et opérateurs sur clavier: opérateurs de saisie, de traitement de texte, ...
412 Employés des services comptables et financiers : teneurs de livres, employés des services statistiques ou financiers
413 Employés d'approvisionnement et des transports
414 Employés de bibliothèque, de service du courrier et assimilés : codifieurs, écrivains publics, correcteurs d'épreuves, ...
419 Autres employés de bureau

421 Caissiers, guichetiers et assimilés : billettistes, guichetiers, croupiers, prêteurs sur gages, encaisseurs
422 Employés de réception et d'information de la clientèle : employés d'agences de voyages, réceptionnistes, téléphonistes, standardistes

5 PERSONNEL DES SERVICES ET VENDEURS EN MAGASIN OU MARCHE

511 Agents d'accompagnement et assimilés: agents d'accueil, stewards, contrôleurs et receveurs des transports publics, guide touristique,...
512 Intendants et personnel des services de restauration: économes (collectivités), intendants et gouvernantes, cuisiniers, serveurs et barmen

513 Personnel soignant et assimilé: gardes d'enfants, aides-soignants
514 Autre personnel des services directs aux particuliers: coiffeurs, esthéticiens, personnels de compagnie, valets de chambre, agents des pompes funèbres et embaumeurs
515 Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés
516 Personnel des services de protection et de sécurité: pompiers, agents de police, gardiens de prison, personnel des services de sécurité et de protection

521 Mannequins et autres modèles
522 Vendeurs et démonstrateurs en magasin
523 Vendeurs à l'étal et sur les marchés

6 AGRICULTEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

611 Agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés des cultures destinées aux marchés : cultures de plein champ et maraîchères, arboriculture, horticulture et pépinières, cultures mixtes
612 Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage destiné aux marchés et assimilés : élevage de bétail et d'animaux domestiques, production laitière, aviculture, sériculture, apiculture
613 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de polyculture et d'élevage destinés aux marchés
614 Professions du forestage et assimilées : exploitants et ouvriers forestiers, charbonniers en charbon de bois
615 Pêcheurs, chasseurs et trappeurs, aquaculteurs

621 Agriculteurs et ouvriers de l'agriculture et de la pêche de subsistance et assimilés

7 ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DE TYPE ARTISANAL

711 Mineurs, boutefeux, carriers et tailleurs, fendeurs et ciseleurs de pierre
712 Ouvriers du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés : mâcons, charpentiers, menuisiers du bâtiment, ouvriers du bâtiment
713 Ouvriers du bâtiment (finitions) et assimilés : couvreurs, zingueurs, carreleurs, plâtriers, monteurs en isolation, vitriers, électriciens du bâtiment, plombiers
714 Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés : peintres en bâtiment, poseurs de papiers peints, laqueurs, vernisseurs, ravaleurs de façades, ramoneurs

721 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés
722 Forgerons, outilleurs et assimilés, meuleurs, polisseurs, affûteurs
723 Mécaniciens et ajusteurs de machines
724 Mécaniciens, réparateurs et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques, monteurs d'installations téléphoniques, monteurs et réparateurs de lignes électriques

731 Mécaniciens-réparateurs de précision sur métaux et matériaux similaires, joailliers et orfèvres, facteurs et accordeurs d'instruments de musique
732 Potiers, souffleurs de verre et assimilés : mouleurs, tailleurs, meuleurs, graveurs et polisseurs de verre; peintres-décorateurs sur verre et céramique
733 Ouvriers des métiers d'artisanat sur bois, sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires
734 Artisans et ouvriers de l'imprimerie et assimilés : compositeurs typographes, graveurs d'imprimerie et photograveurs, personnels de la photographie, relieurs, imprimeurs sérigraphes

741 Artisans et ouvriers de l'alimentation et assimilés : bouchers, poissonniers, boulangers, pâtissiers, fromagers, ouvriers des brasseries et conserveries de fruits et légumes, ouvriers de la préparation et de la fabrication des produits du tabac
742 Artisans et ouvriers du traitement du bois, ébénistes et assimilés: menuisiers, conducteurs de machines à bois, vanniers, brossiers
743 Artisans et ouvriers du textile et de l'habillement, et assimilés: préparateurs de fibres, tisserands, tricoteurs, tailleurs, couturiers, chapeliers et modistes, fourreurs, patronniers et coupeurs du textile et du cuir,couseurs, brodeurs, tapissiers et assimilés
744 Artisans et ouvriers du travail de cuir, des peaux et de la chaussure : tanneurs, peaussiers et mégissiers, artisans et ouvriers de la chaussure et assimilés

8 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE

811 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux, foreurs, sondeurs de puits et assimilés
812 Conducteurs d'installations de transformation des métaux : fours, installations de traitement thermique, fonderies, laminoirs
813 Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique, et assimilés
814 Conducteurs d'installations pour le travail du bois et la fabrication du papier et de la pâte à papier
815 Conducteurs d'installations de traitement chimique : raffinage de pétrole et de gaz naturel, filtrage, distillation

816 Conducteurs d'installations de production d'énergie et assimilés: machines à vapeur, chaudières, incinérateurs, installations de traitement de l'eau
817 Conducteurs de chaînes de montage automatique et de robots industriels

821 Conducteurs de machines à travailler les métaux et les produits minéraux : machines-outils, machines à fabriquer du ciment,...
822 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits chimiques, pharmaceutiques, cosmétiques, photographiques, de munitions et d'explosifs
823 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc et en matières plastiques
824 Conducteurs de machines à bois
825 Conducteurs de machines d'imprimerie, de machines à relier et de machines de papeterie
826 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles et en cuir : métiers à tisser ou à tricoter, machines à blanchir, teindre ou nettoyer, à fabriquer des chaussures, ...
827 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes : viandes, poisson, produits laitiers, chocolat, sucre, thé, café, cacao, boissons, tabac
828 Ouvriers de l'assemblage : monteurs, assembleurs
829 Autres conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage

831 Conducteurs de locomotives et assimilés : serre-freins, aiguilleurs, agents de manoeuvre
832 Conducteurs de véhicules à moteur : chauffeurs de taxis, conducteurs d'automobiles et de camionnettes, d'autobus, de poids lourds et camions
833 Conducteurs de matériels motorisés agricoles et d'autres engins mobiles : engins de terrassement, grues, chariots élévateurs
834 Matelots de pont et assimilés

9 OUVRIERS ET EMPLOYES NON QUALIFIES

911 Vendeurs ambulants et assimilés
912 Cireurs de chaussures et autres travailleurs des petits métiers des rues : gardiens de voitures, ...
913 Aides de ménage et autres aides, nettoyeurs et blanchisseurs, laveurs et repasseurs de linge à la main, employés de nettoyage dans les bureaux, les hôtels, etc...
914 Personnel du service d'immeuble, laveurs de vitres, laveurs de véhicules et assimilés
915 Messagers, porteurs, gardiens, portiers, livreurs et assimilés
916 Eboueurs, balayeurs et manoeuvres assimilés

921 Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés

931 Manoeuvres des mines, des carrières, du bâtiment, des chantiers et des travaux publics et d'entretien (routes, barrages)

932 Manoeuvres des industries manufacturières, de l'emballage à la main

933 Manoeuvres des transports et manutentionnaires : conducteurs de véhicules à bras ou à pédales, conducteurs de véhicules et de machines à traction animale, manutentionnaires

0 FORCES ARMEES

011 Forces armées (quel que soit le grade)

ANNEXE D : NOMENCLATURE DES BRANCHES D'ACTIVITE

(Liste alphabétique)

75 Administration publique
92 Agence de presse
63 Agence de voyages
70 Agence immobilière
01 Agriculture
62 Air Madagascar
15 Aliments (fabrication)
99 Ambassades
05 Aquaculture
74 Architecture
92 Archives
75 Armée, Marine Nationale
91 Associations
66 Assurances
50 Automobile (commerce, entretien, réparation)

65 Banque
55 Bar (débit de boissons)
35 Bateaux (construction, réparation)
45 Bâtiment
31 Batteries auto (fabrication)
92 Bibliothèques
02 Bois (exploitation forestière)
20 Bois (fabrication d'articles en bois, sauf meubles)
15 Boissons (fabrication)
60 Bus (autobus, autocars, taxis)

31 Câbles électriques (fabrication)
55 Café-bar, cantine
65 Caisse d'Epargne
66 Caisse de retraite
55 Camping (terrain)
14 Carrières (sable, granit, ...)
21 Carton (fabrication)
22 Cassettes (copie, reproduction)
10 Charbon (mines)
20 Charbon de bois (production)
01 Chasse
19 Chaussures (fabrication)
60 Chemin de fer
24 Chimie (fabrication de produits)

16 Cigarettes (fabrication)
92 Cinéma
85 Cliniques
50 Commerce d'accessoires et pièces auto
50 Commerce d'automobiles et motos
52 Commerce de détail (sauf véhicules)
51 Commerce de gros (sauf véhicules)
74 Conseil fiscal
74 Conseil juridique
45 Construction (bâtiments, routes, ...)
99 Consulats
65 Crédit (activités bancaires)
19 Cuir (fabrication de produits en cuir)
19 Cuir (préparation et tannage)

75 Défense nationale
85 Dispensaires
95 Domestiques (employés de maison)

41 Eau (épuration, distribution)
90 Eboueur
80 Education Nationale
40 Electricité (production, distribution)
32 Electronique (fabrication d'appareils)
01 Elevage
80 Enseignement

15 Farine (fabrication)
75 Fonction Publique
27 Fonderie
75 Forces armées
80 Formation permanente
80 Formation pour adultes
18 Fourrures
15 Fromage (fabrication)

50 Garage (réparation auto)
40 Gaz (fabrication, distribution)
11 Gaz naturel (Extraction)
75 Gendarmerie
45 Génie Civil

85 Hôpitaux
55 Hôtels

22 Imprimerie
72 Informatique

41 JIRAMA (eau)
40 JIRAMA (électricité)
92 Journaux

31 Lampes électriques (fabrication)
10 Lignite (mines)
71 Location de matériel
71 Location de voitures, autocars, ...

29 Machines (fabrication)
85 Maternité (clinique d'accouchement)
85 Médecine
28 Menuiserie métallique
27 Métallurgie
28 Métaux (fabrication de produits)
36 Meubles (fabrication)
10 Mines (charbon)
13 Mines (fer, cuivre, autres métaux)
14 Mines (pierres précieuses et semi-précieuses)
12 Mines (uranium, thorium)
75 Ministères
15 Moulins (travail des grains)
92 Musées

72 Ordinateurs (sauf vente)
90 Ordures (enlèvement des)
99 Organisations internationales
91 Organisations professionnelles

21 Papier (fabrication)
05 Pêche
45 Peinture en bâtiment
11 Pétrole brut (extraction)
34 Pièces détachées auto (fabrication)
14 Pierres précieuses et semi-précieuses (mines, extraction)
31 Piles (fabrication)
35 Pirogues (construction, réparation)
05 Pisciculture
25 Plastiques (fabrication)
75 Police
64 Postes et Télécommunications
92 Presse
75 Prévoyance Sociale (CNAPS)

70 Promotion immobilière
64 PTT
74 Publicité

92 Radio (RNM, stations privées)
23 Raffinerie de pétrole
73 Recherche
37 Récupération des déchets
52 Réparation d'articles ménagers
50 Réparation d'autos et motos
72 Réparation d'ordinateurs
55 Restaurant
60 RNCFM (chemins de fer)

85 Santé
20 Scierie
75 Sécurité Sociale (CNAPS)
93 Services N.C.A.
27 Sidérurgie
23 SOLIMA (raffinerie)
50 SOLIMA (station-service)
92 Sport
02 Sylviculture
91 Syndicats

16 Tabac (fabrication)
60 Taxis, autobus, autocars
64 Téléphone (service public)
92 Télévision (TVN)
17 Textiles (fabrication)
92 Théatre
10 Tourbe (extraction)
63 Tourisme
63 Transitaires en douane
62 Transports aériens
61 Transports par eau (bateaux, bacs, pirogues,...)
60 Transports terrestres
45 Travaux Publics

20 Vannerie
26 Verre (fabrication)
18 Vêtements (fabrication)
85 Vétérinaires (établissements)

35 Wagons (construction)

ANNEXE D : NOMENCLATURE DES BRANCHES D'ACTIVITE

(Liste par rubriques)

— 0 —

01 - AGRICULTURE, CHASSE ET ACTIVITES ANNEXES

Culture, maraîchage, horticulture
Elevage (sauf activités vétérinaires)
Culture et élevage associés
Chasse, piégeage et repeuplement en gibier

02 - SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES ANNEXES

05 - PECHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE ET ACTIVITES ANNEXES

— 1 —

10 - EXTRACTION DU CHARBON, DU LIGNITE ET DE LA TOURBE

11 - EXTRACTION DU PETROLE BRUT ET DU GAZ NATUREL, ACTIVITES ANNEXES DU PETROLE ET DU GAZ, SAUF PROSPECTION

12 - EXTRACTION DES MINERAIS D'URANIUM ET DE THORIUM

13 - EXTRACTION DES MINERAIS METALLIQUES

Extraction de minerai de fer
Extraction des minerais de métaux non ferreux n.c.a.

14 - AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES

Extraction de pierres, de sables et d'argiles
Activités extractives n.c.a.

15 - FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS

Production, transformation et conservation de la viande, du poisson, des fruits, des légumes, des huiles, des graisses et autres produits alimentaires
Fabrication de produits laitiers : fromage, beurre, yaourts
Fabrication de boissons
Travail des grains, fabrication de produits amylacés et d'aliments pour animaux

16 - FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC

17 - FABRICATION DE TEXTILES

Filature, tissage et finition des textiles
Fabrication d'autres articles textiles
Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie

18 - FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT, PREPARATION ET TEINTURE DES FOURRURES

Fabrication d'articles d'habillement
Préparation, teinture, transformation des fourrures

19 - APPRET ET TANNAGE DES CUIRS, FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE, D'ARTICLES DE SELLERIE ET DE BOURRELLERIE, FABRICATION DE CHAUSSURES

Apprêt et tannage des cuirs
Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie
Fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie
Fabrication de chaussures

2 —

20 - PRODUCTION DE BOIS ET D'ARTICLES EN BOIS ET EN LIEGE (SAUF FABRICATION DE MEUBLES), FABRICATION D'ARTICLES DE VANNERIES ET DE SPARTERIES

Sciage, séchage et rabotage du bois
Fabrication d'articles en bois, en liège,
Vannerie et sparterie

21 - FABRICATION DE PAPIER, DE CARTON ET D'ARTICLES EN PAPIER ET EN CARTON

22 - EDITION, IMPRIMERIE ET REPRODUCTION DE SUPPORTS ENREGISTRES

Edition
Imprimerie et activités annexes
Reproduction de supports enregistrés (cassettes, ...)

23 - FABRICATION DES PRODUITS PETROLIERS RAFFINES, COKEFACTION, TRAITEMENT DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES

24 - FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES

Fabrication de produits chimiques
Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles

25 - FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES

26 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES

Fabrication de verre et d'articles en verre
Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.

27 - FABRICATION DE PRODUITS METALLURGIQUES DE BASE

Sidérurgie et première transformation de l'acier
Métallurgie et première transformation des métaux
Fonderie

28 - FABRICATION D'OUVRAGES EN METAUX (SAUF MACHINES ET MATERIELS)

Construction et menuiserie métallique
Fabrication de citernes, réservoirs et générateurs de vapeur
Fabrication d'autres ouvrages en métaux
Activités de travail des métaux à façon

29 - FABRICATION DE MACHINES ET DE MATERIELS N.C.A.

Fabrication de machines
Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.

— 3 —

30 - FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU, DE MACHINES COMPTABLES ET DE MATERIEL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Fabrication de machines de bureau et d'ordinateurs

31 - FABRICATION DE MACHINES ET D'APPAREILS ELECTRIQUES N.C.A.

Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
Fabrication de fils et câbles électriques isolés
Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques
Fabrication de lampes électriques
Fabrication d'autres matériels électriques n.c.a.

32 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION

Fabrication de composants électroniques
Fabrication d'émetteurs ou récepteurs de radio et de TV
Fabrication d'appareils de téléphonie et de télégraphie
Fabrication de biens de consommations associés

33 - FABRICATION D'INSTRUMENTS MEDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE

Fabrication d'appareils médicaux et d'instruments et appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation, etc
Fabrication d'instruments d'optique et matériels photographiques
Fabrication d'horlogerie

34 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES, DE REMORQUES ET DE SEMI-REMORQUES

Construction de véhicules automobiles
Fabrication de carrosseries pour véhicules automobiles
Fabrication de remorques et de semi-remorques
Fabrication de pièces pour les véhicules automobiles

35 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT

Construction et réparation de navires
Construction de matériel ferroviaire roulant
Construction aéronautique
Fabrication d'autres équipement de transport

36 - FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITES DE FABRICATION N.C.A.

Fabrication de meubles
Activités de fabrication n.c.a.

37 - RECUPERATION

Récupération de déchets et de débris

— 4 —

40 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE

Production, collecte et distribution d'électricité
Fabrication de gaz; distribution de gaz par conduite

41 - CAPTAGE, EPURATION ET DISTRIBUTION DE L'EAU

45 - CONSTRUCTION

Préparation de sites
Construction d'ouvrages complets et de parties d'ouvrages
Génie civil
Travaux d'installation
Travaux de finition
Location de matériel de construction et de démolition

— 5 —

50 - COMMERCE, ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES (AUTOS ET MOTOS), COMMERCE DE DETAIL DE CARBURANTS

Commerce de véhicules automobiles
Entretien et réparation de véhicules automobiles
Commerce de pièces et accessoires de véhicules automobiles
Commerce, entretien et réparation de motocycles
Commerce de détail de carburants pour automobiles

51 - COMMERCE DE GROS ET INTERMEDIAIRES DU COMMERCE DE GROS (SAUF DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES)

52 - COMMERCE DE DETAIL SAUF DE VEHICULES (AUTOS ET MOTOS); REPARATION D'ARTICLES PERSONNELS ET DOMESTIQUES

Commerce de détail
Réparation d'articles personnels et domestiques

55 - HOTELS ET RESTAURANTS

Hôtels, terrains de camping
Restaurants, cafés et cantines

— 6 —

60 - TRANSPORTS TERRESTRES, TRANSPORTS PAR CONDUITES

Transports par chemin de fer
Autres transports terrestres (Automobiles et autres)
Transports par conduite

61 - TRANSPORTS PAR EAU

Transports maritimes et côtiers
Transports par voies navigables intérieures

62 - TRANSPORTS AERIENS

63 - ACTIVITES ANNEXES ET AUXILIAIRES DES TRANSPORTS, ACTIVITES D'AGENCE DE VOYAGES

Activités annexes et auxiliaires des transports
Activités d'agence de voyages

64 - POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Activités de poste et courrier
Télécommunications

65 - INTERMEDIATION FINANCIERE (SAUF ACTIVITES D'ASSURANCES ET DE CAISSES DE RETRAITE)

Intermédiation monétaire (Banques, centrales et autres)
Autres intermédiations financières (activités de crédit)

66 - ACTIVITES D'ASSURANCE ET DE CAISSES DE RETRAITE (SAUF SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE)

67 - ACTIVITES AUXILIAIRES DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE

— 7 —

70 - ACTIVITES IMMOBILIERES

71 - LOCATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS SANS OPERATEUR ET DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES

Location de matériel de transport
Location de machines et équipements n.c.a.
Location de biens personnels et domestiques n.c.a.

72 - ACTIVITES INFORMATIQUES ET ACTIVITES CONNEXES

Conseil en matériel
Réalisation de programmes
Traitement de données
Activités de bases de données
Entretien et réparation de machines de bureau, d'ordinateurs
Autres activités rattachées à l'informatique

73 - RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

74 - AUTRES ACTIVITES DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Activités juridiques, comptables et d'audit; conseil fiscal
Activités d'études de marché et de sondage pour les affaires
Architecture, ingénierie et autres activités techniques
Publicité
Activités de services aux entreprises n.c.a.

75 - ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DEFENSE, SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE

Administration générale; administration publique
Services fournis à l'ensemble de la collectivité
Activités de sécurité sociale obligatoire

— 8 —

80 - EDUCATION

Enseignement primaire
Enseignement secondaire
Enseignement supérieur
Formation permanente et autres activités d'enseignement

85 - SANTE ET ACTION SOCIALE

Activités de santé humaine
Activités vétérinaires
Activités d'action sociale

— 9 —

90 - ASSAINISSEMENT ET ENLEVEMENT DES ORDURES, VOIRIE

91 - ACTIVITES ASSOCIATIVES DIVERSES

Organisations économiques, patronales et professionnelles
Syndicats de salariés
Autres activités associatives

92 - ACTIVITES RECREATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Cinémas, radio, télévision et spectacles
Agences de presse, journaux
Bibliothèques, archives, musées
Jardins botaniques et zoologiques
Activités sportives et autres activités récréatives

93 - AUTRES ACTIVITES DE SERVICES

95 - MENAGES EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE

99 - ORGANISMES EXTRA-TERRITORIAUX

Ambassades, organisations internationales